

# BIOFA 2108

## FILTRE ULTRA-VIOLET

### PROPRIETES

L'additif BIOFA 2108 est un produit transparent et naturel qui protège le bois de la lumière et des rayons ultra-violet. Il convient pour tous systèmes huileux qui sont appliqués sur bois clairs. Par cet additif, les surfaces claires gardent leur caractère naturel. L'assombrissement par la lumière est diminué et retardé.

### COMPOSITION

Hydrocarbures aliphatiques, dioxyde de titane, sel d'acide succinique (ambre), montmorillonite.

### MISE EN ŒUVRE

Remuer d'abord le produit. Ajouter jusqu'à 5%vol. à l'huile incolore, jusqu'à 10% pour le STONE OIL. Rendre homogène en mélangeant. Remuer régulièrement pendant l'application. Effectuer un essai préalable.

**IMPORTANT :** Pendant l'application et durant le temps de séchage, veiller à bien ventiler et aérer les locaux.

### NETTOYAGE DU MATERIEL :

Avec le diluant BIOFA 0500 immédiatement après utilisation, puis à l'eau savonneuse.

### STOCKAGE

Au frais et au sec. Bien refermer les conditionnements. Formation d'une peau possible, à éliminer avant réutilisation.

### CONDITIONNEMENT

375 ml, bidon métallique

### CONSEILS DE SECURITE

Laisser sécher les chiffons imbibés bien étalés sur des surfaces non inflammables (**risque d'auto-inflammation**) ou les tremper dans l'eau. Ils pourront ensuite être mis dans les ordures ménagères. Les produits naturels se gardent également hors de portée des enfants.

*Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative, les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de BIOBAT sprl. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.*

Une odeur caractéristique peut émaner, du fait de l'utilisation de matières premières naturelles.

Un contact répétitif peut induire une peau sèche et craquelée. Ne pas inspirer les émanations. A travailler dans des locaux bien ventilés. Lors de l'application, respecter les règles de sécurité de protection de la peau.

### RECYCLAGE

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Le produit liquide est à mettre dans le container pour peintures ou selon le règlement local en vigueur. Petites quantités et chiffons une fois secs peuvent être mis dans les ordures ménagères. Déposer les conditionnements vides et secs dans une déchetterie. Les conditionnements non nettoyés sont à traiter comme le produit.

Recyclage : Déchets liquides EAK 080111